

CPAS



**WAREMME**

Rue Sous-le-Château, 34

PERMANENCES SOCIALES :

Tous les jours de 8h30 à 11h30

Tél. : 019/54 97 20

Fax : 019/54.97.48

Belfius : 091-0009878-13

Séance du 14 janvier 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS**

**Présents :**

Mr L. VANDORMAEL, Président

Melle S. DEVILLERS, Mme P. EVRARD, Mme A. HEBETTE, Mme L. LEFEVRE, Mr G. LEURIDAN, Mr R. MICHAUX, Mr V. MIGNOLET, Mr G. ROUHART, Mme C. VASSAUX, Membres.

Mme P. THOMAS, Directrice générale.

**Excusée :** Mme B. DU PRE - WERSON

-----  
- **Déclaration d'apparement.**

Le Conseil de l'Action Sociale,

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale, notamment son article 24;

Vu la circulaire de la Ministre des Pouvoirs locaux du 23 octobre 2018 relative à l'installation des nouveaux organes dans les Intercommunales, les régies autonomes, les associations de projets, les ASBL et les associations chapitre XII ;

Considérant que pour respecter les modalités de l'application de la représentation proportionnelle au sein de certains organes, les membres du Conseil de l'Action Sociale sont invités à déposer une déclaration d'apparement à un groupe politique ;

Vu les déclarations déposées,

Prend acte des déclarations d'apparement suivantes :

Groupe politique MR : Mme C. VASSAUX et Mr G. LEURIDAN

Groupe politique PS : Mmes P. EVRARD, A. HEBETTE, L. LEFEVRE, MM V. MIGNOLET, G. ROUHART et L. VANDORMAEL

Groupe politique CDH : /

Groupe politique ECOLO : /

Prend acte du non apparement des autres membres du Conseil de l'Action Sociale.

Expédition de la présente délibération sera transmise aux organes dans lesquels le CPAS est représenté avant le 1<sup>er</sup> mars 2019.

Par le Conseil,  
Fait en séance à Waremmes, le 14 janvier 2019.

La Directrice générale,

Pascalé THOMAS.



Le Président,

Luc VANDORMAEL.

